

## Notes légales

### Définitions

Dans les présentes notes, les termes ci-dessous auront la signification suivante :

« Appel de projets » désigne la demande pour la soumission de Projets tel que décrit sur ce site web. ;

« ÉTS » désigne l'École de technologie supérieure;

« Ericsson » désigne Ericsson Canada Inc.;

« Partenaire(s) » désigne individuellement, ÉTS, Ericsson, QI et Vidéotron ou collectivement ÉTS, Ericsson, QI et Vidéotron;

« Participant » désigne toute personne ou entreprise qui désire présenter un Projet dans le cadre d'un Appel de projets conformément aux présentes;

« Projet » désigne l'invention, la solution ou l'équipement proposé à tester dans le cadre de l'Appel de projets et plus amplement décrit dans la Proposition du Participant;

« Proposition » désigne la soumission d'un Projet par un Participant;

« Propriété intellectuelle » désigne tous les droit protégés au Canada en vertu des lois applicable incluant notamment (i) les brevets; (ii) les droits d'auteur (y compris les droits moraux); (iii) les marques de commerce; (iv) les dessins industriels; et (v) tout autre secret commercial, qui puisse procurer un droit en matière (a) d'idée, de formule, d'algorithme, de concept, d'invention, d'amélioration, de procédé commerciale, de méthode ou de savoir-faire en générale, données de Vidéotron ou encore un droit d'expression ou d'utilisation de l'un de ceux-ci; (b) toute demande, enregistrement, licence, sous-licence, franchise, entente ou autre preuve d'un droit, eu égard à ce qui précède.

### Critères d'admissibilité

<http://quartierinnovationmontreal.com/fr/criteres-dadmissibilite>

Le Participant s'engage à maintenir l'information des Partenaires confidentielle et à ne transmettre l'information qu'aux personnes de son organisation qui ont besoin de connaître cette information et qui se sont engagés par écrit à respecter et protéger la confidentialité de l'information confidentielle de tierce parties

À moins d'avoir obtenu l'autorisation écrite et préalable, le Participant ne peut :

- a) Déclarer que ses recherches ou sa solution sont associés avec un ou plusieurs des Partenaires ou les opérations de ceux-ci ou qu'un ou plusieurs des Partenaires utilisent ou appuient ses idées ou recherches;
- b) Effectuer des recherches avec les compétiteurs respectifs des Partenaires;

Les Partenaires ne divulgueront ni ne partageront les réponses obtenues en vertu des présentes avec des concurrents ou autres chercheurs, mais ils pourront partager les réponses aux présentes avec leurs employés respectifs ou avec des sous-traitants qui travailleront avec les Partenaires sur un Projet donné.

Ni l'Appel de projets ni une Proposition ne crée une obligation à contracter entre le Participant et les Partenaires ou toute autre équipe de recherche potentielle.

Les Partenaires ont émis cet Appel de projets dans le but d'obtenir la mise sur pied de Projets qui pourraient intéresser les Partenaires. Seul la conclusion d'une entente écrite en bonne et due forme obligera le Participant ou les Partenaires de mettre en œuvre le Projet.

Tous les frais associés à la participation du Participant à un Appel de projets sera à la charge de celui-ci. Les Propositions, une fois soumis, demeureront la propriété des Partenaires et les Partenaires pourront en faire des copies pour fins d'évaluation.

Le Participant reconnaît que les Partenaires n'offrent aucune garantie quant à l'issue résultant de l'évaluation de la Proposition. Plus particulièrement, les Partenaires pourraient, à leur discrétion:

- Rejeter la Proposition qui n'est pas conforme aux instructions et spécifications données;
- Rejeter une Proposition remise après la date d'échéance;
- Rejeter toute Proposition, sans aucune justification; et
- Octroyer un contrat en relation avec une Proposition.

### **Protection des renseignements personnels**

Le Participant reconnaît et accepte que certains de ses renseignements personnels, incluant notamment, ses nom et adresse, seront recueillis dans le cadre de l'Appel de projets.

Le Participant reconnaît et accepte que le QI ou ses Partenaires pourront traiter, stocker et afficher ses renseignements personnels au public ou autrement les utiliser pour les fins et dans le cadre de l'Appel de projets. De plus, le Participant peut accéder à et rectifier tout renseignement personnel détenu par le QI ou ses Partenaires en communiquant avec le QI à l'adresse courriel suivante : [info@quartierinnovationmontreal.com](mailto:info@quartierinnovationmontreal.com)

### **Propriété intellectuelle**

Les Partenaires conviennent que toute Propriété Intellectuelle, développée, conçue, créée, préparée ou appartenant au Participant ou qui lui sont autrement exclusif avant le présent Appel de projets, qui est intégré ou compris dans le Projet ou les biens fournis avec le Projet (la « PI du Participant »), demeurera la propriété exclusive et absolue du Participant, à moins d'une entente expresse entre les parties concernées.

Les droits de Propriété Intellectuelle développée dans le cadre du Projet feront l'objet de modalités spécifiques à l'entente qui interviendra entre les parties concernées.

### **Représentations et garanties**

Le Participant représente et garantit que le Projet est une œuvre originale et qu'il détient tous les droits nécessaires, incluant tous droits de Propriété Intellectuelle pour compléter le Projet et utiliser les résultats du Projet.

Le participant s'engage à ne pas soumettre un Projet si le Projet (i) enfreint les droits d'une tierce partie incluant notamment, dont ses droits de propriété, de Propriété Intellectuelle, propriété industrielle, droits personnels ou tout autre droit incluant notamment, tout marque de commerce, droit d'auteur, brevet, secret de commerce ou toute obligation de confidentialité ou ii) autrement viole toute disposition de la loi.

### **Non responsabilité**

Le Participant reconnaît que l'utilisation des infrastructures des Partenaires ou de l'un ou l'autre des Partenaires est sujet à la signature d'un engagement de respecter les conditions et règles du Partenaire applicable concernant l'utilisation des infrastructures et se fait aux propres risques du Participant et sur une base « tel quel » (*as is, where is*). Les Partenaires n'offrent aucune garantie quant au fonctionnement continue et sans erreur des infrastructures, de leur disponibilité et ni de leur fiabilité.

De plus, les Partenaires ne sont pas responsables des erreurs de transmission résultant en une omission, interruption, un effacement, défaut ou délai d'opération ou de transmission. Les Partenaires ne sont pas responsables du vol, de la destruction ou de tout accès non-autorisé au ou modification du Projet soumis ou de tout mauvais fonctionnement technique, du réseau, des équipements téléphoniques ou électroniques, des ordinateurs, équipements ou logiciels ou de toute autre limite quel qu'elle soit. Les Partenaires ne sont pas responsables des transmissions inexactes ou de l'impossibilité de recevoir la proposition du Participant en raison de problèmes techniques ou congestion du réseau ou de l'Internet ou du site Web ou de toute combinaison de ce qui précède.

### **Cybersécurité**

Le Participant reconnaît qu'il est le seul responsable de la cybersécurité de ses équipements, logiciels, de sa solution, du contenu de ceux-ci et des autres informations confidentielles (incluant les renseignements personnels de tierces parties) ou non et qui pourraient se retrouver sur les divers supports informatiques utilisés dans le cadre du Projet.

### **Entente**

Advenant le cas où un ou plusieurs Partenaires désirent aller de l'avant avec le Projet du Participant, les parties devront conclure une entente en bonne et due forme confirmant les modalités de leur entente.

### **Loi applicable**

Le présent Appel de projets est régi par les lois en vigueur dans la province du Québec et tout litige découlant de celui-ci sera soumis en exclusivité aux tribunaux compétents de la province du Québec, dans le district judiciaire de Montréal.